



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



**Dossier de presse**

**École internationale de Differdange (EIDD)**

**18 janvier 2016**

## **École internationale de Differdange (EIDD)**

### **« Parce que chaque enfant est différent »**

#### **UNE ÉCOLE PUBLIQUE INTERNATIONALE : POURQUOI ET POUR QUI ?**

Avec la mise en place d'une école publique internationale dans le sud du pays, l'Éducation nationale répond à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire. L'État doit en effet proposer un système éducatif public dans lequel chaque élève a une chance de réussir, indépendamment de la langue parlée à la maison.

Des offres de formations internationales existent déjà dans les lycées publics du pôle Centre, mais ce n'est pas encore le cas dans le pôle Sud. Or, le développement structurel de l'économie du sud du pays et l'implantation de l'Université du Luxembourg à Belval engendrent une demande accrue pour la scolarisation d'enfants dans des classes internationales. Une offre scolaire de qualité est un élément important dans la décision d'une entreprise, d'un investisseur étranger ou d'experts scientifiques pour s'installer ou non au Luxembourg.

La nouvelle École internationale de Differdange (EIDD) s'adressera aussi bien aux enfants ou jeunes issus de l'immigration, qu'à tout autre élève désireux d'évoluer dans un contexte international. Elle ciblera prioritairement les jeunes de Differdange et de la région du sud du pays. Au-delà des efforts pour intégrer les élèves étrangers qui resteront au pays, l'offre de la nouvelle école internationale sera adaptée aux besoins des jeunes résidant temporairement au Grand-Duché et appelés à continuer leur parcours dans un autre pays.

#### **LA MISSION DE L'EIDD**

L'EIDD est une école publique luxembourgeoise comprenant des classes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Elle fonctionne selon le système des écoles européennes, auquel elle est liée par une convention d'agrément, et offre un enseignement fondé sur les programmes des écoles européennes.

L'école a pour mission l'éducation et l'enseignement d'élèves d'origines diverses. Elle dispense un enseignement multilingue et multiculturel. Contrairement aux écoles européennes actuellement installées au Luxembourg, l'EIDD est ouverte à tous les élèves, sans frais d'inscription.

Une attention particulière est consacrée à l'idée européenne, à l'éducation au respect mutuel entre différentes cultures et à l'ouverture sur le monde extérieur.

#### **ADMINISTRATION ET OFFRE SCOLAIRE**

L'administration, le financement et le personnel relèvent entièrement du ministère de l'Éducation nationale.

L'offre scolaire comporte :

1. un cycle de 5 années de l'enseignement primaire européen ;
2. un cycle de 7 années de l'enseignement secondaire européen ;
3. les 3 classes de la voie préparatoire et des classes d'accueil.

Les classes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire fonctionnent suivant les mêmes programmes, les mêmes critères de promotion et les mêmes grilles horaires que les autres écoles européennes.

À côté du cursus primaire et secondaire, l'école offre des classes préparatoires préparant les élèves, qui au terme de leur parcours du primaire ne sont pas encore prêts à intégrer le secondaire de la voie européenne, à intégrer ce système ultérieurement.

L'organisation des études, les contenus, les modalités de l'enseignement et les certifications de l'enseignement européen de l'EIDD sont soumis aux réglementations des Écoles européennes.

L'organisation des études, les contenus et les modalités de l'enseignement des classes de la voie préparatoire et des classes d'accueil sont soumis aux lois et règlements de l'enseignement secondaire technique luxembourgeois.

La formation à l'EIDD mène au baccalauréat européen, reconnu partout en Europe, ou donne accès à la formation professionnelle.

## **UNE ÉCOLE MULTILINGUE**

À l'EIDD, les élèves ont plusieurs choix en termes de langues:

1. Dès la **première année de l'enseignement primaire (P1)**, l'élève choisit :

- **la section linguistique**

L'école offre deux sections linguistiques, l'une francophone, l'autre anglophone. À part les cours de langues, toutes les matières sont enseignées dans la langue de la section.

- **la langue 1 (langue enseignée au niveau *langue maternelle*)**

L'élève choisit sa langue 1 (L1) parmi le français, l'allemand, l'anglais et le portugais. Ainsi, l'école permettra à bon nombre d'élèves d'utiliser leur langue maternelle à l'école.

- **la langue 2 (langue enseignée au niveau *première langue étrangère*)**

L'élève choisit également sa langue 2 (L2) parmi le français, l'allemand et l'anglais.

Important :

- Une des langues L1 ou L2 doit obligatoirement être la langue de la section choisie : le français pour les élèves ayant choisi la section linguistique francophone et l'anglais pour les élèves qui ont choisi la section linguistique anglophone.
- La L2 doit obligatoirement être différente de la L1.

2. À l'**enseignement secondaire**, l'élève choisit

- **la langue 3 (langue enseignée au niveau *deuxième langue étrangère*)**

En première année de l'enseignement secondaire, l'élève opte pour une troisième langue (L3), parmi le français, l'allemand, l'anglais et le portugais. La langue 3 doit obligatoirement être différente de L1 ou L2.

- **la langue 4**

La L4 est enseignée en tant qu'option à partir de la 4<sup>e</sup> année secondaire. Il peut s'agir de n'importe quelle langue européenne qui n'est pas étudiée en tant que L1, L2 ou L3.

**Le luxembourgeois obligatoire pour tous**

L'apprentissage du luxembourgeois (communication orale) en tant que langue d'intégration sera obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire et des classes inférieures de l'école secondaire, de la voie préparatoire et des classes d'accueil.

Exemples :

L'élève Marie B. a comme langue maternelle le français. Ses parents décident de l'inscrire en primaire 1 en section francophone avec comme langue 1 français et langue 2 anglais.

L'élève Pierre H. a comme langue maternelle le luxembourgeois. Ses parents l'inscrivent en primaire 1 en section francophone avec comme langue 1 l'allemand et comme langue 2 le français.

L'élève Harry F. a comme langue maternelle l'anglais. Ses parents l'inscrivent en primaire 1 en section anglophone avec comme langue 1 l'anglais et comme langue 2 le français.

En primaire 1, trois cours de langues différents sont organisés : le cours « section langage », le cours L1 et le cours L2.

Dans le cours « section langage », Marie et Pierre sont dans le même cours de français. À côté de ce cours, Marie assiste à un autre cours de français L1 où tous les élèves qui ont choisi l'enseignement du français au niveau *langue maternelle* sont regroupés, tandis que Pierre assiste en plus à un cours de français L2 qui regroupe tous les élèves qui ont choisi le français comme langue 2 (donc Pierre et Harry font partie de ce groupe).

Ainsi, les élèves d'une même section linguistique sont pour un certain nombre de leçons scolarisés ensemble, tandis que pour une autre partie des leçons, ils reçoivent un cours adapté à leur niveau de connaissance : L1 pour les ceux qui apprennent la langue au niveau *langue maternelle* et L2 pour ceux qui apprennent la langue comme langue étrangère.

**UNE ÉCOLE À TEMPS PLEIN**

Le mode de vie actuel (longues journées de travail des parents), l'importance des activités non directement scolaires pour l'acquisition des compétences sociales et l'épanouissement des goûts et dons de chacun, amène l'école à s'ouvrir davantage.

L'EIDD sera ainsi ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00. Des salles d'études surveillées seront accessibles aux élèves en dehors des heures de cours. Des cours d'appui, des mesures de remédiation, ainsi que des activités culturelles, sportives et scientifiques seront offerts.

**PREMIÈRES CLASSES PRÉVUES POUR LA RENTRÉE 2016**

L'école accueillera à terme quelques 1400 élèves. L'ouverture des classes se fera de façon progressive.

Il est prévu que les premières classes fonctionnent à la rentrée 2016, à savoir :

- enseignement primaire : P1 : une classe francophone  
une classe anglophone

- enseignement secondaire : S1 : deux classes francophones  
une classe anglophone
  
- voie préparatoire : VP1 : une classe francophone  
une classe anglophone
  
- classes d'accueil : ACCU : une classe francophone  
une classe anglophone

Les classes de primaire 1 seront logées provisoirement dans **l'ancienne école ménagère (aal Haushaltungsschoul)**. Elles s'installeront par la suite dans un nouveau bâtiment qui sera construit sur le campus près du **plateau du Funiculaire**.

Les classes de secondaire 1 seront installées dans un premier temps dans les locaux de **l'école professionnelle** à Differdange. À partir de la rentrée 2017/2018, l'école secondaire sera installée sur le **plateau du Funiculaire**.